

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 octobre 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriaty DJAMBAE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI représentée par Lionel VALERI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Gérard CHENOZ représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Monique CORDIER représentée par Maxime TOMMASINI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Anne DAURES représentée par Claude PICCIRILLO - Dominique DELOURS représenté par Grégory PANAGOUDIS - Pierre DJIANE représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude GAUDIN représenté par Solange BIAGGI - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Laurent LAVIE représenté par Martine GOELZER - Laurence LUCCIONI représentée par Valérie BOYER - Bernard MARANDAT représenté par Gisèle LELOUIS - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Guy MATTEONI représenté par Claudette MOMPRIVE - Xavier MERY représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Alain CHOPIN - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric DOURNAYAN - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI - Elisabeth PHILIPPE représentée par Loïc BARAT - Marc POGGIALE représenté par Christian PELLICANI - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Stéphane RAVIER représenté par Sandrine D'ANGIO - Carine ROGER représentée par Georges GOMEZ - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Isabelle SAVON - Jean-Louis TIXIER représenté par Annie GRIGORIAN - Cédric URIOS représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Laure-Agnès CARADEC - Catherine CHAZEAU - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Eric DIARD - Emilie DOURNAYAN - Yann FARINA - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Vincent GOMEZ - Marcel GRELY - Louisa HAMMOUCHE - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Christophe MASSE - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Véronique PRADEL - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 13 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEEN 002-202/16/CT

■ Attribution d'une subvention à la CCI Marseille-Provence en vue de l'accompagnement des startups de la French Tech Aix-Marseille au Consumer Electronic Show 2017 de Las Vegas et approbation d'une convention

Avis du Conseil de Territoire

DPEATSV 16/14864/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

En application des dispositions de l'article L 5218-7.1 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil de Territoire Marseille Provence est saisi pour avis du rapport présenté ci-après.

Le 23 septembre 2014, la Ville de Marseille, la Ville d'Aix-en-Provence, la Communauté du Pays d'Aix, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole présentaient leur candidature commune à l'appel à projets national French Tech lancé par Madame la Ministre Déléguée aux PME, à l'Innovation et au Développement Numérique en janvier 2014.

Le 12 novembre 2014, Madame la Secrétaire d'Etat chargée du Numérique, a décerné le label French Tech à neuf métropoles, dont Aix-Marseille.

En effet, le territoire d'Aix-Marseille avec une économie numérique forte de 7 000 entreprises, 40 000 emplois et générant plus de 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel, constitue un écosystème de rayonnement mondial.

Territoire créatif, Aix-Marseille est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du numérique et répartit son activité sur cinq secteurs clefs : e-tourisme et e-commerce, big data, transmédia, technologies sans contact et smart city.

Depuis 2015, l'animation du label French Tech et le déploiement de sa feuille de route ont été confiés à l'association Medinsoft.

Début 2016, la CCIMP a rejoint la gouvernance et le comité des financeurs de la French-Tech Aix-Marseille.

Fort de sa dynamique, le label Aix-Marseille French Tech a été reconduit par le Gouvernement en juillet 2016 et la candidature d'Aix-Marseille French Tech a été retenue sur quatre des neuf réseaux thématiques créés à cette occasion afin d'élargir le champ d'action de la French Tech et créer de nouvelles dynamiques sectorielles.

Medinsoft et les collectivités qui portent le label Aix-Marseille French Tech partagent les grands axes du plan d'actions qui vise à mener le suivi opérationnel et la coordination des actions inscrites dans la feuille de route *Aix-Marseille French Tech* de 2015-2016 et plus particulièrement à :

- mobiliser et coordonner l'offre de services résultant des différents dispositifs French Tech avec celle des acteurs de l'écosystème d'innovation (incubateurs, CEEI, pépinières),
- coordonner le programme événementiel annuel d'Aix-Marseille French Tech et notamment les « French Tech Weeks »,

Signé le 13 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

- assurer l'animation digitale de la communauté professionnelle et entrepreneuriale regroupée dans Aix-Marseille French Tech (blog, réseaux sociaux, portail internet...),
- favoriser la coopération avec les 8 autres métropoles labellisées et la mission nationale French Tech,
- promouvoir le potentiel numérique du territoire Aix-Marseille lors de grands événements internationaux.

Dans la ligne directe de sa feuille de route, Aix-Marseille French Tech souhaite accompagner une sélection de startups à fort potentiel d'innovation au Consumer Electronics Show (CES) à Las Vegas (Etats-Unis), salon référent international pour la promotion des innovations liées au numérique.

En 2016, 13 startups du territoire étaient présentes sur le salon, constituant ainsi la deuxième délégation métropolitaine French Tech représentée en nombre.

La présence d'entreprises au CES contribue à la valorisation du dynamisme du territoire, et plus globalement de la France, qui a présenté au CES 190 entreprises (soit 30% des startups et deuxième représentation en nombre derrière les Etats-Unis).

Le dynamisme et les innovations des startups d'Aix-Marseille French Tech ont permis à deux entreprises (3d-rudder et Ween) issues des pépinières du territoire d'être distinguées par un Prix de l'Innovation décerné par les organisateurs du salon.

Ces distinctions sont porteuses pour les startups de contacts commerciaux et de retombées notables pour le développement de leurs projets et de leurs process de financement (levée de fonds, prise de participations, accords commerciaux...).

Au-delà du bénéfice direct pour les entreprises exposantes, la visibilité d'Aix-Marseille French Tech et de ses startups contribuent à la renommée internationale et à l'attractivité du territoire.

Pour la gouvernance de la French Tech, comme pour les entreprises, la présence sur le salon est un outil de veille technologique et d'intelligence économique par la concentration de projets innovants qu'elle offre aux visiteurs comme aux exposants du CES.

D'un point de vue opérationnel, les collectivités qui financent Aix-Marseille French Tech proposent de soutenir l'événement, qui se déroulera du 04 au 08 janvier 2017, en co-finançant l'action portée par la CCIMP afin de fluidifier l'organisation du salon et gagner en efficacité dans sa préparation et son déroulé.

La CCIMP se propose d'organiser une mission d'accompagnement au CES 2017 pour une sélection d'entreprises du territoire métropolitain. Cette action conduite par la CCIMP vise à l'accompagnement d'une quinzaine d'entreprises. Elle se décompose en 4 phases :

- L'accompagnement par un consultant spécialisé pour le « coaching » des entreprises
- La réservation des stands en amont du salon
- L'accompagnement « in situ » pendant le salon
- Le suivi « post salon »

La CCIMP propose de prendre en charge l'avance de la globalité de l'accompagnement des entreprises de la délégation Aix-Marseille French Tech et de solliciter la participation des autres institutions partenaires de la gouvernance d'Aix-Marseille French Tech.

Le budget prévisionnel de l'opération est établi comme suit :

CHARGES		RECETTES	
Charges externes			
<i>Reservation espaces / stands Exposants</i>	31 500 €	Contribution Metropole / CT1	30 000 €
<i>Prestation Accompagnement Entreprises</i>	27 000 €		
<i>Conception / creation outils communication</i>	9 000 €	Contribution Metropole / CT2	30 000 €
<i>TVA non récupérable</i>	5 400 €		
Sous Total Charges externes	72 900 €	Ville Marseille	10 000 €
Accompagnement CCI International			
<i>Logistique, atelier, suivi entreprises post evt</i>	11 025 €	CCI International	11 025 €
Pilotage CCI Marseille Provence			
<i>Valorisation Accompagnement CCIMP</i>	13 583 €	CCIMP	16 483 €
	97 508 €		97 508 €

Le budget total porté par la CCIMP pour l'accompagnement des startups au Consumer Electronics Show est de 97 508 euros.

Il est proposé au Conseil de Territoire Marseille Provence de contribuer à hauteur de 30 000 euros au soutien métropolitain de 60 000 euros, réparti de la façon suivante :

- 30 000 euros au titre du Conseil de Territoire Marseille-Provence
- 30 000 euros au titre du Conseil de Territoire du Pays d'Aix

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

Signé le 13 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

CONSIDERANT

- L'intérêt de soutenir l'action portée par la CCIMP pour la présence et l'accompagnement d'entreprises d'Aix-Marseille French Tech au Consumer Electronics Show de Las Vegas en janvier 2017 ;
- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence est saisi pour avis de ce rapport.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur le projet de délibération du Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence concernant la participation à l'action portée par la CCIMP pour la présence et l'accompagnement d'entreprises d'Aix-Marseille French Tech au Consumer Electronics Show de Las Vegas en janvier 2017 et que soit adoptée par délibération la subvention d'un montant de 30 000 euros pour la CCIMP.

Présents	105
Représentés	30
Voix Pour	116
Voix Contre	19
Abstentions	0

Adoptée

Ont voté contre :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Jacques BESNAÏNOU - Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER

Signé le 13 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016